

MADAME LA PRÉSIDENTE
IBO
CHEZ MME PUGENS ANNE
2 RUE DES GACHOTS
31490 LEGUEVIN

Attestation d'assurance Responsabilité locaux occasionnels d'activité

Période du 23/01/2023 au 31/12/2023

> Assuré : 368148/L - IBO CHEZ MME PUGENS ANNE 2 RUE DES GACHOTS 31490 LEGUEVIN

Au titre du contrat Multirisque Association N° C2023-8413, SMACL Assurances certifie garantir le recours des propriétaires, des voisins et des tiers du fait de l'occupation du local occasionnel d'activités suivant :

Salle du 3ème âge et du temps libre - Occupation 2 fois par mois

> Montant des garanties

Garanties	Montants
Locaux occasionnels d'activité : incendie, explosion, dégât des eaux, bris de glace	1 000 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 24 janvier 2023
Pour SMACL Assurances,
Le Directeur Marchés

MADAME LA PRÉSIDENTE
IBO
CHEZ MME PUGENS ANNE
2 RUE DES GACHOTS
31490 LEGUEVIN

Attestation d'assurance Responsabilité générale

Période du 23/01/2023 au 31/12/2023

> Assuré : 368148/L - IBO CHEZ MME PUGENS ANNE 2 RUE DES GACHOTS 31490 LEGUEVIN

Au titre du contrat Multirisque Association N° C2023-8413, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

> Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **8 000 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment :

Garanties	Montants
Responsabilité civile générale y compris intoxication alimentaire	8 000 000 € sous réserve des sous limitations suivantes
Dont :	
Dommages corporels	8 000 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel	3 000 000 €
Atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 €
Préjudice écologique et frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux	150 000 €
Dommages aux biens confiés, loués et empruntés	25 000 €
Locaux occasionnels d'activité : incendie, explosion, dégât des eaux, bris de glace	1 000 000 €
Responsabilité personnelle des dirigeants	350 000 €
Vestiaire organisé	2 000 €
Défense pénale et recours	16 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 24 janvier 2023

Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Marchés